



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▪
BÂGÉ-LA-VILLE ▪
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▪
DOMMARTIN ▪
FEILLENS ▪
MANZIAT ▪
REPLONGES ▪
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▪
VÉSINES ▪

REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 20 JUILLET 2009 – 20H30 – VÉSINES

Accueil

Pierre CATHERIN souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires à Vésines, dans une salle à l'image de la commune, modeste, et qui ne pourra malheureusement jamais évoluer compte tenu de la crue de 1840. Le Maire espère une bonne réunion de travail et convie tous les membres au verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Guy BILLOUDET remercie Pierre CATHERIN pour son accueil, excuse Michel VOISIN, Député-Maire de Replonges, les conseillers s'étant d'ores et déjà excusés et demande de porter sur la feuille de présence ceux n'ayant pas pu le faire.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 juin 2009 est adopté avec une abstention.

Jean-Pierre RETY souhaite interroger le Président sur le 2^{ème} appel à projets du volet territorial du CPER 2007-2013. Le dernier Conseil a délibéré favorablement sans s'interroger sur les capacités financières de la CCPB à porter tous ces projets. La Commission Finances ne s'est pas réunie à ce sujet.

Le Président rappelle tout d'abord les délais très courts qui nous ont été imposés pour se positionner sur cet appel à projets. La Commission Finances n'a effectivement pas pu se réunir. Toutefois, il tient à rassurer le Conseil sur les capacités financières de la CCPB. D'après les éléments connus du budget (évolution du produit de la taxe professionnelle, dotations de l'Etat, taux d'endettement de la collectivité, etc.), il dispose d'une vision claire des finances de la collectivité. Il reste évident que la Commission Finances devra se réunir afin de travailler les aspects financiers de ces projets. Une présentation financière sera faite lors d'un prochain Conseil. Guy BILLOUDET insiste par ailleurs qu'il s'agit de demandes de subventions, qui peuvent être conséquentes, comme cela a été le cas pour l'accueil de jour, et que tout dépendra des aides obtenues et des plans de financements prévisionnels. Il aurait été dommageable de ne pas saisir l'opportunité qui ne se représentera certainement plus.

Informations et questions diverses

▪ Contrôles des équipements sportifs :

Le Président rappelle au Conseil que Yannick GOUJON réalise actuellement le contrôle principal des équipements sportifs tous les 2 ans (contrôle de stabilité et de solidité), à la demande des communes, grâce au matériel de vérification de ces équipements.

Depuis février 2009, une nouvelle norme précise les contrôles supplémentaires à effectuer :

- un contrôle opérationnel tous les 6 mois (tous les 3 mois si l'équipement est en accès libre) : c'est un contrôle du fonctionnement des mécanismes et des éléments mobiles ;
- un contrôle de routine entre 2 contrôles opérationnels : il permet un constat d'usage en vérifiant qu'il est en état normal d'utilisation.

Il est également nécessaire de mettre en place un registre des équipements sportifs avec les références du matériel, les différentes notices, le plan d'entretien et les rapports de vérifications. Tous les équipements propriété des communes doivent être vérifiés, y compris dans les écoles ou autre lieu public.

Ces contrôles ont été mis en place pour la vérification et le suivi du matériel d'une part, mais aussi afin de prémunir les propriétaires des installations sportives contre un recours des tiers en cas d'accident. Les conséquences pouvant être importantes, il est conseillé de respecter ces contrôles.

Yannick GOUJON va mettre à jour sa formation afin de réaliser l'ensemble de ces contrôles sur les équipements de la CCPB. Le Bureau est favorable à ce que Yannick GOUJON fasse ces contrôles et tienne à jour les registres pour chaque commune.

Le Président indique que ce service resterait gratuit pour les communes et que chaque Maire restera responsable de ces équipements et libre de demander ces contrôles. En cas d'accord, un agent dans chaque commune devra l'accompagner lors des contrôles pour accéder aux équipements sportifs d'une part mais aussi pour prendre connaissance, le cas échéant, des réparations à effectuer. Des rapports systématiques sont à transmettre aux Maires pour visa ou signature selon la nature du contrôle.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Mise à disposition d'un gardien de police :**

Tout d'abord, le Président tient à affirmer qu'à aucun moment il ne s'agit de créer une quelconque police intercommunale. Cette initiative relève de discussions avec des collègues Maires sur leurs besoins respectifs en gardien de police municipal. Sans avoir besoin d'un temps plein, plusieurs communes sont intéressées pour venir renforcer ou remplacer leur gardien de police (rondes de nuit par exemple nécessairement à réaliser à 2, remplacements durant les congés ou maladie, sorties des écoles par exemple). Il serait alors possible de recruter un agent intercommunal qui serait mis à disposition auprès des communes, sur la base d'une convention. Lors de sa mise à disposition, le gardien de police serait sous l'entière responsabilité du Maire et de son pouvoir de police.

Jean-Pierre RETY demande le détail des agents de police par commune. Bâgé-la-Ville dispose d'un gardien de police municipal à temps complet, Bâgé-le-Châtel et Dommartin d'un garde champêtre à temps non complet, Feillens un gardien de police municipal à temps complet, Manziat un gardien de police à temps non complet et Replonges un gardien de police municipal à temps complet.

Le Président précise qu'il s'agirait d'un service apporté aux communes, la CCPB ne gérant cet agent que sur le plan administratif. Après un rappel des besoins, sont évoqués le problème des horaires décalés, le risque d'avoir besoin de l'agent aux mêmes moments, le rôle de la gendarmerie, l'opportunité de réaliser au préalable une ébauche de planning sur la mise à disposition aux communes.

Le Président indique qu'il est clair qu'une vraie organisation et un planning sont à mettre en place, reposant tout d'abord sur une entente des Maires dans le cadre de leur pouvoir de police. Les besoins sont présents aujourd'hui, le seront d'après lui encore plus demain, et compte tenu des conditions de recrutement, avec un délai souvent très longs, il est nécessaire de le lancer maintenant. Cela n'empêche pas de travailler sur la question de l'organisation et en particulier de son planning.

Avec 23 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, le Conseil accepte de lancer le recrutement d'un gardien de police, qui sera mis à disposition des communes sur la base d'une convention.

▪ **Etude des voies structurantes :**

Lors d'une réunion le 1^{er} juillet dernier, le Conseil Général de l'Ain, après une présentation du schéma routier départemental, a remis les conclusions de son étude sur la traversée de Bâgé-le-Châtel. Un CD a été remis à chaque commune lors de la dernière réunion de Bureau.

Il était convenu que la CCPB attende les éléments du Conseil Général avant de lancer une étude sur l'ensemble des voies structurantes du territoire. Un cahier des charges est établi et sera transmis pour avis au Conseil Général. Il sera validé lors d'un prochain Bureau. Pour information, les deux objectifs prioritaires de la présente étude sont :

- Adapter les voies structurantes du territoire aux usages voulus et limiter les nuisances.
- Développer l'usage des modes alternatifs à la voiture.

Josiane FEYDEL interroge le Président sur d'éventuelles pistes de modes alternatifs à la voiture. Le Président indique que ce sera à l'étude de nous indiquer des pistes mais qu'il existe aujourd'hui des fiches actions allant dans ce sens dans le cadre du CDRA avec le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône. D'autre part, il a été évoqué dans le cadre du SIVOM du Val-de-Saône, la possibilité de transformer une plate forme servant au stockage de matériaux pour les travaux, en plate forme multimodale reliée au transport collectif de la ville de Mâcon. Rien n'est défini à ce stade.

Le cahier des charges rappelle l'impératif d'avoir au cours de cette étude une vision prospective en tenant compte des futures infrastructures et de leurs effets induits sur les flux de circulation. La traversée de Bâgé-le-Châtel sur la RD28 est un point dur de circulation d'ores et déjà identifié par la gêne occasionnée. Elle fera l'objet d'une analyse poussée afin d'étudier toutes les solutions possibles.

Brigitte JANOTA demande si les résultats de l'étude seront connus pour la fin de l'année 2009. Le Président ne peut pas s'engager à ce stade de la consultation mais assure que les délais seront réduits au maximum. Suite à la demande de Noël ROZAND, le cahier des charges sera transmis aux membres du Bureau. Il demande également à ce que les Maires soient interviewés au cours de cette étude et qu'il vaut mieux que cela soit écrit dans le cahier des charges. Le Président souligne que la CCPB reste commanditaire de l'étude, qui se fera en toute transparence et en concertation avec l'ensemble des communes.

▪ **2^{ème} appel à projets FEDER/FNADT : choix des maîtres d'œuvre :**

Suite à l'accord du Conseil Communautaire lors de sa séance du 11 juin dernier, les consultations ont été lancées pour les missions de maîtrise d'œuvre. Les offres étaient à remettre pour le mercredi 15 juillet avant 11h30. Les plis ont été vérifiés, certaines offrent incomplètes ont été écartées et les plis restants ont été analysés et notés selon les critères définis au règlement de consultation.

Les tableaux d'analyse des offres sont annexés au présent compte-rendu.

A l'issue de la présentation, le Président propose les maîtres d'œuvre suivants :

COMPLEXE SPORTIF ET LOISIRS	JACQUES GERBE ARCHITECTE	7,99%
PEPINIERE D'ENTREPRISES (PFIL)	MERCIER BERNARD ARCHITECTE	7,50%
POLE PETITE ENFANCE ET MAISONS	MICHEL ROBIN ARCHITECTE	9,00%
PETITE UNITE DE VIE	MEGARD ARCHITECTE	9,00%

Il est rappelé que le projet de complexe sportif et de loisirs se situe à proximité du collège Roger POULNARD et du gymnase Armand MOREL, qui est aujourd'hui saturé. Ce projet sera mené avec la commune de Bâgé-la-Ville, qui souhaite y intégrer des services complémentaires.

Suite à une remarque de Noël ROZAND, il est précisé que les projets ne seront vraisemblablement pas tous subventionnables, des priorités ayant été fixées comme le développement des services à la personne (petite enfance, personnes âgées). Les projets qui génèrent des loyers de type foyer-logement ne seront pas subventionnables par le FNADT par exemple, les projets économiques uniquement par le FEDER et les projets sportifs semblent exclus du champ.

Le Président termine en indiquant que tout le travail des maîtres d'œuvre ne sera pas perdu quoi qu'il en soit ; bien au contraire il nous est indispensable pour avancer sur les projets. Une fois connus les plans de financements définitifs, nous pourrions alors faire des choix sur la faisabilité de chaque projet.

Le Conseil accepte à l'unanimité de retenir les maîtres d'œuvre proposés dans le tableau ci-dessus.

▪ **Participation à la restauration de la chapelle d'Aigrefeuille :**

Le Président fait état au Conseil de la faible intervention de la CCPB à l'heure actuelle dans le domaine culturel, dont fait partie la préservation, la restauration et la mise en valeur de notre patrimoine local. Invité lors de l'inauguration à la suite de la restauration de la chapelle d'Aigrefeuille, Guy BILLOUDET tient à saluer et à mettre en avant tout le travail réalisé par les bénévoles de l'association des Amis du Site.

Le Président propose alors que la CCPB apporte une participation à cet édifice, qui ne prendrait pas la forme d'une subvention mais plutôt d'une contribution concrète comme la prise en charge de la porte, dont le coût est estimé à une somme de l'ordre de 3 500€HT. Une rencontre a été organisée avec le Président des Amis du Site pour en discuter. Il rappelle que cette initiative lui est propre et que l'association n'a pas sollicité de subvention. Il s'agirait d'une reconnaissance de l'engagement des bénévoles et du travail réalisé. Le Président souhaite qu'au-delà de cette participation, un vrai travail soit engagé par la Commission en charge de la culture. Notre territoire recèle d'autres sites qui méritent d'être connus.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition de participation.

Environnement / Hydraulique

▪ **Déchetterie :**

Jean-Paul BENAS indique que les panneaux de signalétique pour la déchetterie sont en cours de fabrication par l'entreprise BERRY GRAPHIC'S pour un montant de 3 075,00€HT ; l'installation sur site est prévue pour fin juillet. Le Journal du Tri n°14 est dans l'attente de cette installation.

Des travaux de sécurisation du site sont en partie réalisés : l'entreprise CATHERIN METALLERIE a posé 3 portes hautes résistances ainsi que des barreaux aux fenêtres du bâtiment du gardien ; le renforcement de la clôture autour du portail d'entrée sera réalisé prochainement. Le coût total de ces travaux s'élève à 12 295,00€HT.

Pour faire face à l'affluence de fréquentation de la déchetterie et assurer efficacement les remplacements pour congés durant la période estivale, une personne de l'agence intérim VSI est en cours de formation à la déchetterie les vendredis après-midi et samedis toute la journée et y restera jusqu'à fin septembre. Il ne s'agit pas d'un emploi permanent mais uniquement d'un agent pour des remplacements ou renforcements ponctuels. Les prévisions budgétaires avaient intégrées cette possibilité.

La Commission a relancé le dossier pour le contrôle d'accès à la déchetterie. En particulier, la réflexion sera menée jusqu'au bout sur la possibilité d'installer un système d'identification biométrique.

▪ **Problème de puces défectueuses :**

Depuis plusieurs mois, Jean-Paul BENAS explique que nous rencontrons un problème de puces défectueuses, que le système d'identification ne parvient pas à lire. Des puces « nouvelle génération » sont aujourd'hui installées systématiquement, mais pour chaque nouvelle puce défectueuse, les agents municipaux sont contraints de la changer chaque semaine avant la prochaine collecte.

Après de nombreux échanges avec le fournisseur, les derniers ayant été nettement plus fermes, la société IDEA a accepté de remplacer gratuitement notre système d'identification par un matériel plus récent et surtout plus performant quant à la sensibilité de lecture. L'intervention est prévue jeudi 23 juillet et un suivi particulièrement attentif en découlera.

▪ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2008 :**

Jean-Paul BENAS présente au Conseil le rapport annuel 2008, qui reste sur la même trame que ceux des précédentes années. Après une présentation des différents indicateurs techniques, juridiques et financiers, l'analyse graphique est présentée. Globalement, Jean-Paul BENAS fait remarquer que la CCPB a atteint aujourd'hui une phase de stabilisation, avec des résultats toujours excellents pour les ordures ménagères, avec un ratio de 105 kg/an/habitant en 2008, en baisse de près de 13 kg par rapport à 2007 et de près de 71 kg par rapport à l'année 2006. La moyenne nationale est de 360 kg/an/habitant.

Un effet négatif est le fort taux de refus de tri constaté sur les emballages collectés en points d'apports volontaires. Le taux est revenu à son niveau de départ, lors de la mise en place de la collecte sélective. Jean-Paul BENAS insiste sur l'effort permanent à faire en termes de communication.

Le rapport sera à présenter et à adopter par chacune des communes. Il sera transmis officiellement dans chaque Mairie.

Le Conseil accepte à l'unanimité le rapport annuel 2008.

Jean-Pierre RETY souhaite faire part au Conseil que les employés municipaux de Replonges sont excédés par les dépôts sauvages trouvés au pied des points d'apports volontaires, à tel point qu'ils menacent de faire la grève pour leur ramassage.

Le cas de Replonges n'est pas isolé et est similaire sur plusieurs communes. Le Président fait remarquer que cette question a déjà été évoquée avec ses collègues Maires et la Commission. Il est clair que la CCPB pourrait mettre en place un service chargé des dépôts sauvages, ce qui engendrerait bien entendu un impact financier, le service fonctionnant à flux tendu. Cela nécessiterait l'arrêt de la gratuité des déchets pour les communes et le paiement de tous les déchets collectés, aussi bien par le camion de collecte ou à la déchetterie (salles polyvalentes, écoles, etc.). Le bilan ne serait pas forcément négatif pour la CCPB.

Jean-Paul BENAS indique aussi que la mise en place d'un tel service assuré par la CCPB représenterait une marche arrière. Si les usagers s'habituent à voir passer un camion ramassant régulièrement les dépôts sauvages, il est certain que les dépôts sauvages s'accroîtront. Maintenir le lien avec les communes pour ces dépôts sauvages, qui relèvent d'ailleurs pour leur sanction du pouvoir de police du Maire, semble primordial.

Brigitte JANOTA relève à ce sujet une question déjà évoquée sur l'uniformisation des contraventions. Le Président indique en effet que cette question n'a pas été suivie d'effets, ce qu'il s'efforcera de faire. Il est par ailleurs émis l'idée de communiquer à travers le Journal du Tri sur les exemples de contraventions appliquées.

▪ **Travaux hydrauliques :**

L'ONF, dans le cadre du programme des travaux 2009, a prévu de démarrer le programme d'entretien des cours d'eau mardi 21 juillet. Les exploitants ont été prévenus par courrier du démarrage des travaux. Si l'année passée beaucoup d'appels avaient été donnés par les exploitants, il semble que l'intervention de la CCPB soient désormais intégrée et suscite beaucoup moins d'interrogations.

La rampe d'accostage des bateaux à la Saône depuis le Violet sera réalisée, après consultation et négociation, par l'entreprise DE GATA pour un montant de 7 500,00€HT. Les travaux doivent débiter cette semaine.

L'entreprise BOUVARD doit quant à elle débiter avant la fin du mois de juillet la réalisation d'une frayère à brochets et d'un piège à sables sur la Loëze.

Pour finir, 5 sites sont en cours d'études pour piéger les sables s'écoulant dans le Ternant afin de limiter la fréquence de curage de ce ruisseau et faire en sorte qu'il retrouve son lit naturel. Les exploitants concernés seront rencontrés pour discuter de ces aménagements.

Famille - Communication

▪ **Famille :**

Brigitte JANOTA présente aux membres du Conseil le rendu de l'étude enfance et plus particulièrement les résultats de l'enquête menée auprès des familles (cf. présentation annexée au compte-rendu).

Elle tient à saluer le travail réalisé par Sophie BERRY, en cours de stage à la CCPB, qui a dépouillé et analysé les questionnaires pour la présentation de cette étude enfance.

Brigitte JANOTA informe également le Conseil des discussions avec les différents partenaires que sont le Conseil Général, la CAF et la MSA de l'Ain, qui se sont déroulés au cours de la dernière Commission (cf. compte-rendu en date du 16 juillet dernier).

Il a notamment été rappelé les projets de la CCPB en matière de petite enfance dans le cadre de l'appel à projets avec la création d'un nouveau Pôle Petite Enfance (multi-accueil et relais) et la construction de 3 maisons d'assistants maternels. Les partenaires ont fait part de leurs réticences sur les maisons d'assistants maternels, prônant d'avantage les micro-crèches. Le Président a alors rappelé la volonté de la CCPB de s'inscrire dans des projets innovants de modes de gardes et aussi le fait que les micro-crèches sont une forme « déguisée » de crèches, avec tous les impacts que cela peut avoir. L'ensemble des partenaires se sont engagés à apporter des éléments d'analyses et de réflexions et la Commission souhaite pouvoir visiter à la fois une micro-crèche et une maison d'assistants maternels en Mayenne, ce Département s'étant engagé avec force dans cette démarche avec la mise en place d'un grand nombre de ces maisons.

▪ **Communication :**

La Commission se réunira jeudi 23 juillet pour une présentation du site internet. Une formation pour la mise à jour et la maintenance du site a été délivrée par notre prestataire ADAKA le 17 juillet dernier. A l'issue de la Commission, le site sera soumis à l'avis de l'ensemble du Conseil, non pas sur sa structure générale qui a déjà été définie, mais sur son contenu et les « bugs » éventuels.

Il est proposé que son lancement officiel se fasse le 18 septembre prochain, date que le Président explicitera ultérieurement.

Bâtiments

▪ **Suivi des travaux :**

Jean-Michel DIOCHON informe le Conseil que l'intégralité des travaux prévus cette année ont été réalisés et se sont terminés par les lasures au siège administratif et au pôle petite enfance à Replonges. Les travaux de chauffage au boulodrome sont également achevés et Jean-Michel DIOCHON invite Jacky CHOSSAT, Maire de Dommartin, à la réunion de mise en service.

Concernant le flocage dans la salle de rangement du matériel de sport au gymnase Armand MOREL, et à la suite de plusieurs interventions et dégradations du flocage, le Vice-président a contacté l'entreprise afin de savoir quelle solution pouvait être envisagée. La réfection d'un plafond en plaques de plâtre BA13 sur rails semble être la solution adéquate. Jean-Michel DIOCHON se renseignera auprès de la commission de sécurité sur la faisabilité de cette solution.

Le chantier du centre équestre suit son cours normalement et sera stoppé durant la période des congés.

▪ **Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics :**

Suite à la dernière réunion de Conseil pour le transfert de cette compétence à la CCPB, un cahier des charges a été établi pour pouvoir lancer la consultation des bureaux d'études. Ce cahier des charges a été réalisé à partir du modèle proposé par la DDE.

Pour chacune des 9 communes, l'étude comprendra 2 phases :

- PHASE 1 : ANALYSES
 - ✓ Proposer à la collectivité un périmètre d'étude,
 - ✓ Définir un planning de l'intervention,
 - ✓ Procéder à un recueil des besoins et attentes des usagers
- PHASE 2 : DIAGNOSTICS
 - ✓ Réaliser un diagnostic technique d'usage dans le périmètre d'étude,
 - ✓ Etablir une cartographie des zones difficilement accessibles,
 - ✓ Définir des propositions d'aménagement avec un estimatif sommaire.

La consultation a été lancée le 8 juillet pour une date limite de remise des offres fixée au mercredi 12 août prochain. Cela permettra de choisir le cabinet rapidement et de débiter le travail dès le mois de septembre.

▪ **Diagnostiques d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) :**

Le cahier des charges est prêt également pour la consultation.

La mission se déroulera en 3 phases :

- PHASE 1 : ETAT DES LIEUX DES CONDITIONS D'ACCESSIBILITE
- PHASE 2 : PRECONISATIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES AVEC HIERARCHISATION
- PHASE 3 : FAISABILITE TECHNIQUE ET DEFINITION D'UNE ENVELOPPE FINANCIERE

Avant de lancer cette consultation, il nous faut recenser tous les ERP existants. Un courrier a été adressé à toutes les communes afin qu'elles nous transmettent le dernier procès verbal de la commission de sécurité de tous leurs ERP, sur lequel figurent tous les renseignements nécessaires.

Suite à la remarque de Noël ROZAND, il s'agit bien de tous les ERP, de la 1ère à la 5ème catégorie, dont la commune est propriétaire.

▪ **Mise en place d'un chenil intercommunal :**

Jean-Michel DIOCHON indique que les fournisseurs ne sont pas nombreux puisqu'un seul a été trouvé, IDEAL BOX à Ambérieux d'Azergues. Le chenil proposé est présenté au Conseil : il s'agirait d'un chenil avec 4 alvéoles en acier galvanisé avec toit 2 pans d'une dimension totale de 6,88 m (L) x 3,5 m (l) x 1,96 m (h). Chaque box mesure 1,72 m x 3,50 m afin de respecter la norme des services vétérinaires. Ce chenil serait équipé de 4 niches isolées. Le devis s'élève à la somme de 5 523,24€HT. La somme reste conséquente mais le Président fait remarquer que nous disposerons de matériel aux normes et adapté.

Jean-Michel DIOCHON précise qu'une visite sur la déchetterie a été faite avec Jean-Paul BENAS pour voir l'implantation possible. Il suggère que la dalle béton et le montage du chenil soit effectués par les services techniques intercommunaux et communaux.

Guy BILLOUDET indique enfin que la CCPB signerait une convention avec la SPA à partir du 1^{er} janvier 2010, une fois les conventions actuelles avec les communes échues. Il propose que la convention prévoit l'intervention de la SPA pour venir récupérer les chiens et précise que le coût financier serait supporté par la CCPB et non plus par les communes. Chaque commune aurait par ailleurs la clé de la déchetterie et du chenil mais resterait responsable de l'alimentation des chiens.

Le Conseil accepte ces propositions à l'unanimité.

Sports – Loisirs – Culture

▪ **Sentiers de randonnées :**

Carmen GONOD informe le Conseil que la conception des panneaux RIR, comprenant toute la cartographie et la conception graphique, se finalise. Une réunion de la Commission est prévue le 27 août prochain pour les dernières remarques avant validation.

▪ **Informations diverses :**

Concernant les haltes nautiques, les panneaux d'affichages qui étaient à remplacer ont été commandés auprès de l'entreprise BERRY GRAPHIC'S pour un prix unitaire de 820,00€HT.

Les rehausses des pieux à Vésines ont enfin été peintes fin juin par l'entreprise TOURNAUD, après de multiples relances.

S'agissant des tennis couverts, après la désignation de l'architecte Michel ROBIN pour la maîtrise d'œuvre lors du dernier Conseil, des esquisses de plans et un chiffrage sont en cours de réalisation. Le projet prend en compte des critères environnementaux dans le cadre de la démarche de Haute Qualité Environnementale. Les éléments seront présentés lors d'une prochaine Commission.

Carmen GONOD informe le Conseil que la commission départementale de l'action touristique, réunie le 30 juin 2009, a émis un avis favorable au classement en catégorie 1* de l'office de tourisme du canton de Bâgé-le-Châtel, sous réserve de la mise en place effective d'une signalisation directionnelle indiquant l'office de tourisme. Le Président indique que cette signalisation est d'ores-et-déjà commandée.

Jeunesse

▪ **Etude JEUNESSE :**

Daniel CLERE indique que la Commission s'est réunie le 13 juillet dernier afin que Sophie BERRY, qui réalise son stage de fin d'études à la CCPB, puisse faire part des conclusions de son étude.

A la suite de l'enquête, de nombreux acteurs de la jeunesse ont été rencontrés : les délégués des classes, l'assistante sociale et les assistants de vie scolaire du collège Roger Poulard, les partenaires institutionnels (DDJS, CG01, CAF01, MSA01), les coordinateurs jeunesse des communautés de communes de Pont-de-Veyle, des Bords-de-Veyle et de Montrevel-en-Bresse et le Directeur de la mission locale du mâconnais.

Trois grands axes sont ressortis de cette étude :

- AXE 1 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES PAR UN ACCES PLUS GRAND AUX LOISIRS
- AXE 2 : FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA PRISE D'INITIATIVES DES JEUNES
- AXE 3 : FAIRE DES JEUNES DES CITOYENS ACTIFS ET RESPONSABLES

A l'intérieur de ces axes, des objectifs ont été déclinés et des actions proposées. Le programme d'actions reste à mettre en place en fonction des remarques de la Commission et de la vision des choses de chacun. Plusieurs observations ont déjà été formulées, comme l'intégration d'un projet de deux AVS pour le soutien des jeunes en veillant à l'intégration des jeunes handicapés, ou encore le rôle de la CCPB dans le temps périscolaires pour ne pas faire le travail à la place de l'Education Nationale.

La Commission s'est interrogée également sur le rôle du coordinateur. Il semble important d'avoir quelqu'un qui travaille à la mise en place du programme d'actions et en assure la réalisation, les élus ne pouvant pas accomplir ce travail de façon permanente. La prochaine réunion de la Commission sera consacrée à la définition plus précise du programme d'actions.

Dominique REPIQUET fait remarquer au Conseil que des actions à destination des jeunes sont déjà en place dans certaines communes, comme c'est le cas à Bâgé-la-Ville. Portées par des bénévoles qui commencent à s'essouffler, il y aura nécessairement besoin d'un relais au niveau de la Communauté de Communes.

Le Président tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable et de qualité de Sophie BERRY, tant sur le volet jeunesse que sur celui de la petite enfance. Les résultats des enquêtes et les analyses qui en découlent offrent un support indéniable dans les réflexions. Sophie BERRY termine son stage fin juillet à la Communauté de Communes alors que beaucoup de travail reste à faire, notamment au niveau de jeunesse, pour aboutir à un programme d'actions précis, permettant de mettre en œuvre une véritable politique jeunesse. Compte tenu du travail déjà effectué et pour ne pas en perdre le bénéfice, le Président, avec l'accord du Bureau, propose au Conseil de faire un contrat de travail à Sophie BERRY du 24 août, après son mémoire de fin d'études, jusqu'à fin septembre, pour qu'elle aille jusqu'au bout du programme d'actions.

Lydie RACH fait remarquer qu'il est important que le cadre d'actions soit bien défini. Sylvette PRUDENT s'interroge quant à elle sur la direction que va prendre Sophie BERRY suite aux différentes remarques de la Commission qui n'a d'ailleurs pas décidé ce qu'elle voulait faire.

Le Président souligne que la Commission a déjà fait des remarques et qu'elles sont à prendre en compte pour déjà « recadrer » les choses. Par ailleurs, la Commission peut encore se réunir avant fin juillet. Quoi qu'il en soit le travail ne manque pas. Enfin, le Président suggère qu'une indemnité de stage soit octroyée à Sophie BERRY à hauteur de 30% du SMIC.

Le Conseil accepte ces propositions à l'unanimité.

Assainissement non collectif

Dominique REPIQUET rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire, une présentation a permis de dresser les avantages, y compris financiers, à mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au niveau intercommunal. Cela permet en effet d'atteindre une taille intéressante et économiquement pertinente de mutualisation des moyens humains et matériels avec le recrutement d'un technicien à temps complet.

La Commission réunie le 6 juillet dernier a réaffirmé que disposer d'un technicien intercommunal permettra indéniablement d'apporter un service de meilleure qualité en particulier pour l'information, la pédagogie, et l'accompagnement auprès des usagers. La Commission a dès lors travaillé sur un profil de poste, qui est présenté au Conseil. Noël ROZAND demande si le Maire restera toujours responsable du contrôle des installations et Dominique REPIQUET répond dans l'affirmative.

Par ailleurs, une fois tous les contrôles effectués dans les 3 ans et le contrôle de bon fonctionnement s'effectuant ensuite tous les 4 ans, cette personne disposera d'un temps de travail disponible. Des pistes ont d'ores et déjà été évoquées sous la thématique « assainissement – hydraulique ». Il pourrait s'agir des suivis de stations lorsque les agents communaux sont en congés ou encore de la recherche d'eaux pluviales parasites dans les réseaux d'assainissement. Le Président relève qu'il pourra aussi être amené à faire des remplacements au service ordures ménagères, en cas d'urgence pour le remplacement d'un chauffeur par exemple.

Il est rappelé que ce service est géré comme le service ordures ménagères, en budget annexe, les dépenses s'équilibrant en recettes avec les redevances des usagers.

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place d'un SPANC intercommunal et le recrutement d'un technicien.

Un modèle de délibération sera adressé à chaque commune ainsi que le profil de poste.

Développement économique

▪ **Immobilier d'entreprise pour les Fermatures RION :**

Le budget prévisionnel a été envoyé à l'entreprise avec la simulation de loyer. Nous avons reçu un accord moyennant le respect strict d'une enveloppe financière. Nous pouvons désormais consulter des maîtres d'œuvre et lancer l'étude de sol. Les études de projet et une description détaillée des prestations permettront de bien définir le projet et d'en avoir une estimation précise.

▪ **ZA intercommunales à Bâgé-la-Ville :**

Sur la ZA « Charlemagne », les branchements d'eau potable sont réalisés. Il restera les réseaux secs, prévus début septembre avec le syndicat d'électricité.

Sur la ZA « Au Buchet », un contrôle amiante et plomb a été effectué dans la maison destinée à être démolie sur l'emplacement du giratoire. Le PLU étant validé – Dominique REPIQUET indique que la délibération a été transmise pour le contrôle de légalité – le cabinet BONIN MONIN travaille sur les plans d'aménagements.

▪ **ZA intercommunale Feillens/Replonges :**

Les consultations ont été lancées pour le pont et l'aménagement de la ZA. Les réponses sont pour le pont le 24 juillet et pour la ZA le 31 juillet. Une Commission d'Appel d'Offres se réunira la semaine du 10 août.

▪ **Réunion avec le Préfet :**

Une réunion s'est déroulée avec le Préfet le 7 juillet dernier pour évoquer les dossiers de ZA et les problématiques de la crue de 1840. N'ayant pas eu connaissance de l'ensemble des éléments des dossiers et devant leur importance, il souhaite venir sur place pour mieux se rendre compte des choses. Une rencontre est programmée pour le jeudi 3 septembre prochain.

▪ **Commission « Développement Economique » :**

Le Président indique qu'une réunion de la Commission sera programmée à l'issue de cette visite début septembre. Avant de faire le point sur les dossiers, il souhaite organiser la visite des différentes ZA.

Mise à jour du tableau des emplois permanents

Ce point découle des décisions prises précédemment : recrutement d'un gardien de police et d'un technicien assainissement non collectif.

Informations et questions diverses

▪ **Réunion des élus :**

Guy BILLOUDET informe le Conseil Communautaire que comme l'an dernier, une réunion à destination de l'ensemble des élus du territoire sera organisée. Elle est prévue le 18 septembre prochain à 19h00 à Bâgé-la-Ville, étant convenu de faire un roulement dans les communes.

Il est prévu au cours de cette réunion de faire une présentation des fiches actions du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) par le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val-de-Saône ainsi que de présenter le rapport annuel de la CCPB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée